



# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JANVIER 2017

Convocation en séance ordinaire le 02/01/2017.

Etait présent :

Mr Eric MICHARD, Maire, Mme Florence DUPUY, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mr Yves PLACE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr Pierre GARBIL, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mr Philippe BLANC, 4<sup>ème</sup> Adjoint ;

Conseillers Municipaux : Mr Jean-Paul GAY, Mr Bertrand MAILLARD, Mr Damien PEYRON, Mr Jean-Paul NIELACNY, Mr Stéphane DIDIER, Mme Patricia GEOFFROY, Mr Didier PINAY, Mme Catherine BRICAUD.

Absent : Mr Cédric CHAZELLE, Mme Séverine VERDIER.

Le Compte rendu de la séance précédente, est approuvé à l'unanimité.

## **1. Salle Animation Rurale**

Monsieur Yves PLACE fait le point sur l'état d'avance des travaux de la Salle.

## **2. Fonctionnement – Modalités Salle d'Animation Rurale.**

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur les modalités et le fonctionnement de la location de la Salle d'Animation Rurale. Plusieurs pistes sont lancées. Une réunion est prévue sur ce sujet le 25/01/2017 à 20h15.

## **3. Délibération N° 2017-01-01**

### **Autorisation de mandatement Investissement 2017.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget primitif de l'exercice 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, le conseil municipal peut, en vertu de l'art. L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

A savoir :

21318 – 196 : SAR (Salle animation rurale) : montant : 289 600.00 €

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements ci-dessus avant le vote du budget 2017.

## **4. Délibération N° 2017-01-02**

### **Convention mise à disposition Logiciel des Assemblées.**

La Communauté d'agglomération Loire Forez a décidé d'acquérir un logiciel permettant la préparation et l'organisation générale des assemblées.

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, la CALF a proposé aux communes de constituer un groupement de commandes pour mener ce projet en commun. La commune de Pralong en fait partie. Le Bureau communautaire a proposé la prise en charge de cette dépense qui s'inscrit dans le cadre du schéma de mutualisation, par le biais d'une convention de mise à disposition auprès des communes.

Le Conseil Communautaire a approuvé cette convention par délibération en date du 29/11/2016, comprenant le logiciel et la formation des communes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, pour une durée de 4 ans, durée du contrat avec le prestataire.

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

## **5. Délibération N° 2017-01-03**

### **Maîtrise d'œuvre extension du cimetière**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une lettre de consultation concernant la maîtrise d'œuvre « Extension du cimetière » a été lancée.

A ce jour un seul bureau d'étude a répondu à cette demande.

Il s'agit du bureau d'étude DECLIC avec une proposition de 6 100 € HT, comprenant :

- Relevé TOPO

- Avant-projet
- Projet
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Visa des plans d'exécution
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception.
- Des actions d'animation.

Où et délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition du Bureau d'Etude DECLIC pour un montant de 6 100 € HT
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Général de l'exercice 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **6. Délibération N° 2017-01-04**

##### **Extension cimetièrè – approbation projet – sollicitation subventions**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension du Cimetière, le bureau d'étude a procédé à une estimation des coûts de travaux.

Le montant de cet agrandissement est d'environ 50 000 € HT.

Ces subventions peuvent être inscrites sur des dépenses d'aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes, dans la partie Aménagement et agrandissement de cimetières.

Monsieur le Maire propose les modalités de financement :

Montant des travaux :	50 000 € HT
Montant DETR DESIL 35 % :	17 500 €
Réserve parlementaire :	3 440 €
Fond propre :	29 060 €

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur l'adoption de ces travaux, et de sollicité les subventions suivantes :

DETR, DSIL et enveloppes parlementaires.

Où et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet tel que défini ci-dessus,
- Approuve les modalités de financement,
- Sollicite les services de l'état dans le cadre de la DETR et du DSIL,
- Sollicite l'enveloppe parlementaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **7. Délibération N° 2017-01-05**

##### **Communaux de communes.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, qu'une proposition d'achat de morceaux de terrain au lieu dit la fouillouse a été faite par Mr PALLE. En effet, le lieu dit la fouillouse est constitué de communes de communes, et pour vendre une partie de terrain, l'accord écrit de tous les propriétaires est sollicité.

A ce jour, Mr PALLE nous présente un découpage de parcelles comme suit :

- La parcelle 927 achèterait environ 430 m<sup>2</sup> à la section.
- La parcelle 928 achèterait environ 110 m<sup>2</sup> à la section.

Il est convenu que l'acquéreur de la 928 cède gratuitement un droit de passage au profit de la 975 et qu'en échange l'acquéreur de la 927 prenne à sa charge les frais de géomètre et la création de l'entrée pour la servitude.

Où et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le découpage des parcelles telles que présentées ci-dessus,
- Dit que les frais de géomètre sont à la charge des dits acquéreurs,
- Dit que les terrains seront vendus à l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Prochain Conseil Municipal :

Le 09 Février 2017 à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance.

**REPERTOIRE CHRONOLIQUE**

Date	Folio	Objet	Résumé
05/01/2017	2017-01-01	<b><u>Autorisation de mandatement Investissement 2017.</u></b>	Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements ci-dessus avant le vote du budget 2017.</li> </ul>
05/01/2017	2017-01-02	<b><u>Convention mise à disposition Logiciel des Assemblées.</u></b>	Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve la convention telle qu'annexée,</li> <li>- Autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.</li> </ul>
05/01/2017	2017-01-03	<b><u>Maîtrise d'œuvre extension du cimetière</u></b>	Ouï et délibéré, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve la proposition du Bureau d'Etude DECLIC pour un montant de 6 100 € HT</li> <li>- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Général de l'exercice 2017</li> <li>- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.</li> </ul>
05/01/2017	2017-01-04	<b><u>Extension cimetière – approbation projet – sollicitation subventions</u></b>	Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : Approuve le projet tel que défini ci-dessus, Approuve les modalités de financement, Sollicite les services de l'état dans le cadre de la DETR et du DSIL, Sollicite l'enveloppe parlementaire, Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.
05/01/2017	2017-01-05	<b><u>Communaux de communes.</u></b>	Ouï et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le découpage des parcelles telles que présentées ci-dessus,</li> <li>- Dit que les frais de géomètre sont à la charge des dits acquéreurs,</li> <li>- Dit que les terrains seront vendus à l'euro symbolique.</li> <li>- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.</li> </ul>

**Ont signé au registre tous les membres présents  
A Pralong le 05/01/2017**

<b>Eric MICHARD</b>	<b>194 Route du PIC</b>	
<b>Florence DUPUY</b>	<b>117 Chemin des Farges</b>	
<b>Yves PLACE</b>	<b>270 Route du PIC</b>	
<b>Pierre GARBIL</b>	<b>472 Route des Deux Villages</b>	
<b>Philippe BLANC</b>	<b>635 Route de Grandchamps</b>	
<b>Catherine BRICAUD</b>	<b>5 Chemin des Ecoliers</b>	
<b>Cédric CHAZELLE</b>	<b>293 Chemin des Ecoliers</b>	
<b>Stéphane DIDIER</b>	<b>313 Route du PIC</b>	
<b>Jean-Paul GAY</b>	<b>133 Route de Menacey</b>	
<b>Patricia GEOFFROY</b>	<b>146 Route de Lard</b>	
<b>Bertrand MAILLARD</b>	<b>41 Impasse des Varennes</b>	
<b>Jean Paul NIELACNY</b>	<b>1197 Route de Menacey</b>	
<b>Damien PEYRON</b>	<b>463 Route du Pic</b>	
<b>Didier PINAY</b>	<b>409 Route de Lard</b>	
<b>Séverine VERDIER</b>	<b>270 Route de Menacey</b>	